Châteaurenard de Provence

GARDERIE DU SOIR
ECOLES MATERNELLES

Affaires scolaires
☎ **04 90 24 35 20**

INSCRIPTION - REGLEMENT INTERIEUR

Nom et Prénom de l'enfant : ……

Né(e) le : …… /…… /…… **CLASSE** : ……

Adresse : ……

Responsable légal : ……

☎ domicile : …….. ☎ portable : …… ☎ travail : ……..

ACCUEIL & HORAIRES

La garderie du soir est assurée par du personnel d'encadrement qualifié dans toutes les écoles maternelles de Châteaurenard.

HORAIRES : **16 H. 30 - 18 H. 00**

TARIF : **GRATUIT**

REGLEMENT

1- Prise en charge des enfants :

Les personnes chargées de récupérer les enfants sont tenues de respecter **impérativement** les horaires.

Si ces horaires ne sont pas respectés au-delà de 3 dépassements, la garderie se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant.

2- Période d'hiver : Pendant la période d'hiver, allant du début des vacances de la Toussaint à la fin des vacances de printemps, **seuls les enfants dont les deux parents travaillent seront acceptés à cette garderie (un justificatif de l'employeur devra être impérativement fourni)**

Date & signature

Le père la mère le responsable légal